



Procès-verbal du conseil municipal

Séance du vendredi 6 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026	Heure de convocation : 18h30
Heure d'ouverture constatée : 18h30	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1^{er} adjoint au Maire
Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 9 / Votants : 11	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau : - Monsieur BONDIER Daniel – Maire - Monsieur LACROIX Eddy – 1^{er} adjoint au Maire - Madame RAMELET Marie-Odile – 3^{ème} adjointe au Maire - Monsieur MESSAGER Christian – Conseiller municipal - Monsieur BLANC David – Conseiller municipal - Monsieur MULLIEZ Bruno – Conseiller municipal - Monsieur PERRIN Michel – Conseiller municipal - Madame MORAND Valérie – Conseillère municipale - Madame VUILLOT Frédérique – Conseiller municipal	
Membres de l'assemblée délibérante absents excusés et représentés : - Madame ANSTETT Anne-Marie – 2^{ème} adjointe au Maire – pouvoir donné à Madame RAMELET Marie-Odile - Monsieur CURNILLON Jean Philippe– Conseiller municipal – pouvoir donné à Monsieur MESSAGER Christian	
Membre de l'assemblée délibérante absente excusée non représentée : - Madame GAGNEUX Amandine – Conseillère municipale	
Membres de l'assemblée délibérante absente : - Madame LAGRANGE Anne-Laure– Conseillère municipale	

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation précédent procès-verbal
2. Présentation et approbation
 - Des Comptes financiers Uniques (C.F.U.) 2025
 - Des Budgets Prévisionnels 2026
3. Délibération des taux des différentes taxes locales
4. Programme d'action sylvicoles
5. Subventions aux Associations

6. Indemnité pour réalisation du bulletin municipal 2026
7. Tours de garde pour élections municipales
8. Informations /Questions diverses

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 et en prend la présidence.

S'agissant de sa dernière séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'équipe municipale qui l'a accompagné depuis 2020. Il remercie également tous les agents du personnel : Services techniques, Monsieur Olivier ABELIN en particulier, les agents qui l'ont secondé, les secrétaires de Mairie oeuvrant depuis 2014, Nathalie INSELIN pour ce deuxième mandat et toutes les personnes assurant l'entretien qui se sont succédées.

Il cite aussi les élus sur le mandat de 2014 à 2020. Et enfin, il a une pensée pour l'équipe municipale d'avant, durant son premier mandat entre 1995-2001

1. **Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal :**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2026, présenté aux élus municipaux, est approuvé à **la majorité** (1 abstention : Madame Frédérique VUILLOT, conseillère municipale, absente lors de la précédente séance).

2. **Budgets Prévisionnels 2026 et Compte Financier Unique (C.F.U.) 2025 = ancien Compte Administratif**

Monsieur le Maire présente les Résultats 2025 pour chaque budget :

- Budget Principal : de 70.270.74 €
- Budget Assainissement : 70 807.75 €

Puis il donne lecture les chiffres prévisionnels inscrits au B.P. 2026 en dépenses de fonctionnement.

Concernant les investissements, plusieurs opérations sont prévues :

- Terrain pour création d'une place de retournement « Impasse du Marteret » : 4 000 €
- Travaux sylvicoles : 3500 €
- Tranche de travaux éclairage public : 9 500 €
- Déblaiement et encaissement sur l'espace derrière la fontaine
- Remplacement du matériel informatique : 1400 €

Sous condition d'obtention de subvention DETR :

- Travaux de mise aux normes électrique de l'église et lustres chauffants : 20 618
- Création d'une voie de desserte de la source Chapois : 23 500 €

Le Budget prévisionnel s'équilibre à 394 570 €uros en fonctionnement et à 108 852.14 €uros en investissement.

Le budget annexe Assainissement s'équilibre à 106 607€uros en fonctionnement à 39407 €uros en investissement

Mise au vote Compte Financier Unique :

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil à 19h19 et, conformément aux dispositions légales, quitte la salle de Conseil Municipal confiant la présidence de la séance à **Monsieur Eddy LACROIX**, 1^{er} adjoint au Maire, pour la mise au vote du C.F.U. Ce dernier, met au vote les résultats d'exécution du budget principal 2025 en dépenses et en recettes pour chacune des sections, ainsi que ceux des budgets annexes : assainissement.

Résultats Budget principal :

	En fonctionnement	En investissement
Dépenses	307 350.63	36 917.68
Recettes	338 971.48	75 567.57
Résultat	31 620.85	38 649.89
Résultats antérieurs reportés	+ 93 267.64 -41 167.35	- 52 100.29
→ Reste à reporter sur 2026 :	83 721.14	- 13 450.40
A inscrire en recette de fonctionnement	70 270.14	

Résultats Budget Assainissement :

→ Reste à reporter sur 2026 :	79 862.66	- 9 055.11
A inscrire en recette de fonctionnement	70 807.75	

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance des résultats les **APPROUVENT** à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur Eddy LACROIX, 1^{er} adjoint au Maire, procède à la suspension de séance à 19h22.

Monsieur le Maire fait son retour dans la salle du Conseil Municipal, lève la suspension de séance à 19h22, et en reprend la présidence. **Monsieur Eddy LACROIX**, 1^{er} adjoint au Maire l'informe du vote à l'unanimité des résultats 2025.

Monsieur le Maire met au vote les budgets Primitifs 2026. L'assemblée vote favorablement à **L'UNANIMITÉ** les deux budgets

- o Le budget principal : équilibré à **394 570 euros** pour la section de fonctionnement, et à **108 852.14 euros** pour la section d'investissement.
est **APPROUVÉ** par 11 voix **POUR**,
- o Le budget Assainissement: équilibré à **106 607 euros** pour la section de fonctionnement, et à **39 407 euros** pour la section d'investissement.
est **APPROUVÉ** à **L'UNANIMITÉ** des présents soit 11 voix **POUR**,

3. Délibération des taux des différentes taxes locales

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2025.

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE**, par 11 voix **POUR**, le conseil municipal **DÉCIDE** de maintenir les mêmes taux que ceux de l'année précédente, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.53%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33.72 %

4. Programme d'actions sylvicoles 2026 :

Monsieur le Maire présente les propositions de l'O.N.F. :

- coupe d'une partie de grumes de sapins sur les parcelles 7-8 de la forêt communale située route de Montain et une coupe proche du Mont Genezet, volume prévisionnel de 200 m2.
- programme d'action 2026, ouverture mécanisée et broyage, sur la parcelle 2, pour un montant de 3000 € H.T.

Les deux propositions de l'O.N.F. sont approuvées à **L'UNANIMITÉ**.

5. Subventions aux Associations :

Monsieur le Maire rappelle le principe par lequel le Conseil Municipal avait décidé de conditionner les versements de subventions à l'exercice d'une activité régulière sur la commune, ou à la réalisation d'une manifestation sur l'année (*pour rappel Délibération N° 001 du 03/02/2023*).

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Présidents	Décision
Les coureurs du Mont Genezet	M. Alain PONTON	250 €
Parents d'Élèves	Mme Fanny MARIE	150 €
Section locale des Anciens Combattants	M. Gilbert GUILLEMOT	150 €
Equi Genezet	Représentant : M. Julien ABT	150 €
Association Communale de Chasse Agréée (Compte tenu de la tenue de leur participation aux Jeudis de pays 2026 à Plainoiseau.)	M. Sébastien COMTE	150 €

6. Indemnité pour élaboration de documents de publication :

Madame Marie-Odile RAMELET, 3^{ème} adjointe au Maire, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

Considérant l'élaboration du bulletin municipal, la mise en page réalisée par Madame Mathilde RAMELET, Monsieur le Maire propose de reconduire l'indemnité de 300 € pour le travail effectué.

Le Conseil Municipal vote favorablement, à **L'UNANIMITÉ**, cette proposition.

7. Tours de garde du bureau de vote – élections municipales 2026 :

Monsieur le Maire fait un point concernant la tenue du bureau de vote pour les élections municipales 2026.

	Assesseurs	Président
8h00 à 10h30	David BLANC Jean-Philippe CURNILLON	Daniel BONDIER
10h30 à 13h00	Michel PERRIN Frédérique VUILLOT	Anne-Marie ANSTETT
13h00 à 15h30	Valérie MORAND Daniel BONDIER	Marie-Odile RAMELET
15h30 à 18h00	Bruno MULLIEZ Michel PERRIN Christian MESSAGER	Eddy LACROIX

8. Informations / Questions diverses

- Incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître

Monsieur la Maire informe les élus que, à la suite de vérification auprès des services de la propriété foncière, la Parcelle Z.D. 13 dont le propriétaire était Monsieur COMTE Maurice, décédé, est aujourd'hui « sans maître », car aucun successible ne s'est présenté. Cette parcelle est située Rue de la Verpillère.

L'acte administratif sera rédigé pour intégration du bien « sans maître » dans le patrimoine privé communal. **Monsieur le Maire** contactera la famille pour faire le point avec elle.

- État d'une chaussée :

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, intervient quant au mauvais état du chemin Route de Montain, sous le tunnel. Une intervention des services techniques va être faite pour rebouchage des trous avec de l'enrober à froid.

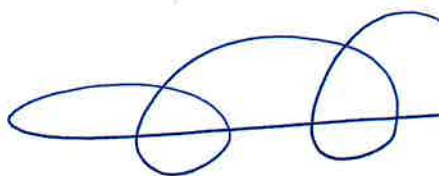
- Contribution Foncière des Entreprises :

A la demande de **Monsieur Christian MESSAGER**, conseiller municipal (absent, pour raisons familiales, lors de la précédente séance), **Monsieur Eddy LACROIX**, 1^{er} adjoint au Maire, refait un point sur ce dossier. La cotisation foncière des entreprises (CFE) est un impôt local dû par toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée, sauf exonération éventuelle. Un régime spécifique s'applique aux entreprises nouvelles, l'année de leur création.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du Conseil Municipal à 19h45.

Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance

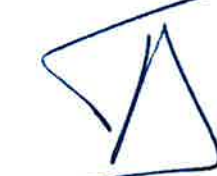
Le Maire
Président de séance,



Daniel BONDIER



Le 1^{er} adjoint au Maire
Secrétaire de séance,



Eddy LACROIX